

L'an deux mille dix-huit le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

**Etaient présents** : Pierre André Crouzille, Maire

Mesdames Régine Barradis et Nelly Launay, Monsieur Pascal Pichard, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean-Marc Barradis, René Eyraud, Isabelle Fénelon, Claire Hénon, Daniel Laubuge, Patrick Martin, Marie-Claude Paillot, Monique Pichardie

**Absent excusés** : Ms Arnaud Félix, Hervé Fulbert et Serge Olivier qui a donné pouvoir à Mme Monique Pichardie

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle Fénelon

**Date de convocation** : 25 mai 2018

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande d'observer une minute de silence en mémoire d'Albert Labattu, ancien conseiller municipal qui est décédé.

Mme Isabelle Fenelon a été désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour** :

1. Adoption des 2 procès-verbaux précédents

2. Délibérations :

- Aire de jeux : choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres
- projet de vente d'une parcelle de terrain rue de la Forge
- Nomination d'un délégué à la protection des données- mutualisation de la convention avec l'ATD
- adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif- exercice 2017
- motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac
- acceptation de dons non grevés de charges

Délibération rajoutée à l'ordre du jour : projet de vente et d'échange de terrain à Longas

3. Divers :

- Eclairage public
- Avant-projet : salle des associations
- Café citoyen
- Journée du patrimoine

Questions rajoutées à l'ordre du jour :

- A la demande de Monsieur le Maire :- lutte contre l'ambrosie
- fin du CAE de Myriam Mazière

**Adoption des procès verbaux des réunions précédentes :**

Les demandes de modifications ayant été reçues tardivement, l'adoption des PV se fera lors de la prochaine réunion.

**DELIBERATIONS :**

**Aire de jeux : Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres s'est réunie.

L'appel d'offres a été déposé de façon dématérialisée par l'ATD. Il a été consulté plus d'un millier de fois, 41 dossiers

ont été retirés et 2 offres déposées (une entreprise de Montpellier et l'autre des Deux Sèvres). Les offres devaient être classées en fonction de 3 critères : critère technique des prestations, le prix et les délais. Il n'y avait pas de différence au niveau technique, mais un gros écart de prix : 174 000 € contre 138 000 €. Pour monter le dossier de demande de subventions, on s'était rapproché de la société Méfran qui avait travaillé à Sain Médard de Mussidan et à Mussidan au parc Voulgre. Il est donc logique que leur devis soit sensiblement le même que leur offre.

Jean Marc Barradis, membre de la commission d'appel d'offres précise qu'il y a dans l'offre une sous-traitance pour les travaux de terrassement. C'est l'entreprise Laurière qui y a répondu dans les 2 cas. Or les 2 tarifs sont très éloignés l'un de l'autre pour des prestations identiques.

Monique Pichardie demande quand débiteront les travaux. Ce sera en septembre-octobre. Il faut que cela soit fini à la fin de l'année 2018.

#### 2018.05.30-01 :

Suite à l'appel à la concurrence paru dans le journal Sud-Ouest et de façon dématérialisée en date du 30 avril 2018

Suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, le 25 mai 2018 à 18h00

Monsieur le Maire présente les offres déposées et le rapport d'analyse des offres qui fut établi.

Suite à la décision attributive de la commission d'appel d'offres en date du 25 mai 2018 20h.

Le Conseil Municipal,

- **décide** de retenir l'entreprise ci-dessous  
GPE « ALTRAD COLLECTIVITES/LAURIERE » Montant : 138 374.40 € TTC
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui en découlent.

#### **DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR**

#### Projet de vente d'une parcelle Rue de la forge

M. Huet Patrick est propriétaire de la parcelle AC 28 Rue de la forge. La commune est propriétaire de la parcelle AC 27 qui longe la route mais qui lui enlève tout accès à la voirie. M. Huet propose donc d'acheter à la commune une section de la parcelle AC 27 ce qui lui permettrait d'avoir un accès direct à la rue de la forge et donc de pouvoir construire. Cela représente environ 70 m<sup>2</sup>.

Quant au prix de vente, Monsieur le Maire précise que lorsqu'il avait fait faire une estimation aux Domaines pour l'achat des terrains en vue du lotissement, ceux-ci avaient fixé le prix d'achat à 5 € /m<sup>2</sup>. Mais il rajoute que l'on peut fixer le prix que l'on veut. Daniel Laubuge dit que pour l'instant, cela coûte l'entretien à la commune donc on peut le vendre à 5 € /m<sup>2</sup>.

#### 2018.05.30/02 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que M. Huet Patrick, propriétaire de la parcelle AC 28, Rue de la forge, l'a contacté afin d'acquérir une portion de la parcelle AC 27 appartenant à la commune.

Cette vente lui permettrait de rendre son terrain accessible à la voirie en vue de la construction d'une maison d'habitation.

Il serait nécessaire de mandater un géomètre afin d'effectuer le découpage de la parcelle AC 27.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** cette proposition
- **Fixe** le prix de vente à 5 € / m<sup>2</sup>
- **Dit** que M. Huet Patrick supportera les frais de Notaire et de géomètre
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui en découlent.

## DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

### Nomination d'un délégué à la protection des données

C'est une obligation européenne. Cela représente un coût d'environ 10 000 € pour la communauté de communes.

#### 2018.05.30-03:

Monsieur le Maire rappelle :

Que le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Que la délibération de l'ATD24 du 26 Février 2018 relative au règlement général sur la protection des données, prévoit la possibilité, dans le cadre d'une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

**Que** la CDC Isle et Crempse en Périgord prend en charge financièrement le coût de la mutualisation du délégué.

Il propose de

- désigner l'ATD24, délégué mutualisé à la protection des données
- le charger de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL
- l'autoriser à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la délibération de la CDC Isle et Crempse en Périgord en date du 16 mai 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **désigne** l'ATD24 délégué mutualisé à la protection des données.
- **donne** délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation, ainsi qu'à toute opération nécessaire pour la bonne mise en œuvre de la convention avec

## DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

### Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public du SPANC- exercice 2017

Nelly Launay a été surprise du faible pourcentage d'installations conformes (10%). C'est surtout les anciennes installations qui ne sont pas aux normes. De plus les mises aux normes coûtent relativement chers donc les gens ne le font pas forcément.

#### 2018.05.30-04:

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) adopté par le conseil communautaire le 16 mai 2018.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 11 VOIX POUR / 2 ABSTENTIONS (Monique Pichardie, Serge Olivier)**

**Motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante à Bergerac**

Le Conseil Départemental est à l'origine de cette motion. C'est une nouvelle méthode de traitement de l'amiante qui le rend inoffensif.

**2018.05.30-05:**

**RAPPELANT** que chaque jour, la fibre amiante fait quinze morts en France et que plus de 100 000 décès sont annoncés d'ici 2050,

**RAPPELANT** que l'amiante est encore présente en masse partout : écoles, entreprises, logements, moyens de transport et qu'une estimation alarmante relève que plus de vingt millions de tonnes de produits amiantés sont installés sur l'Hexagone,

**RAPPELANT** qu'en l'état actuel en France la majeure partie du traitement se fait par l'enfouissement,

**RAPPELANT** que cette solution fait face aujourd'hui à ses limites les décharges spécialisées arrivent à saturation, coûtent de plus en plus cher et ne règlent en rien le fond du problème,

**CONSIDERANT** que la solution d'inertage de l'amiante par torche plasma n'arrive pas à traiter de suffisants volumes,

**RAPPELANT** que le parlement européen qui a pris toute la mesure de ce drame humanitaire vient d'inviter les pays membres à ne plus enfouir ce matériau, mais bel et bien à le détruire,

**PRENANT ACTE** que des chercheurs de l'université de Montpellier ont mis au point une solution industrielle à l'éradication définitive de la fibre amiante, à faible coût et sans le moindre danger par immersion dans des bains d'acide sulfurique, pour devenir enfin inoffensive et même recyclable et revalorisée,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour le seul frein au lancement de ce procédé est le manque d'un site pour l'installation d'une unité pilote avant son développement industriel,

**RAPPELANT** que Bergerac, via son site de la Poudrerie, mais également Périgueux avec ses ateliers SNCF ainsi que le centre de stockage de Saint-Laurent-des-Hommes, possèdent toutes les infrastructures adéquates pour accueillir et développer un tel projet,

**RAPPELANT** que la SNPE possède plusieurs atouts nécessaires à sa mise en œuvre : un classement SEVESO haut seuil une unité d'acide, un savoir-faire des personnels dans ce domaine, plusieurs dizaines d'hectares de friches industrielle et un accès ferroviaire,

**RAPPELANT** que le Technicentre SNCF de Périgueux, dans le cadre du démantèlement de ses voitures, produit chaque année plus de quinze tonnes de déchets amiantés qui transitent par camions à des centaines de kilomètres pour être enfouis,

**RAPPELANT** que les salariés avec leurs organisations syndicales du Technicentre SNCF de Périgueux sont porteurs d'un projet de désamiantage de ses voitures à plus grande échelle qui pourrait être complémentaire avec le projet d'inertage sur Bergerac,

**CONSIDERANT** que l'enjeu sanitaire de ce projet est évident, l'inertage de l'amiante garantissant enfin contre toute contamination future pour l'être humain,

**CONSIDERANT** que l'intérêt est également social pour le département de la Dordogne qui ne peut faire reposer son avenir sur la seule richesse créée par son agriculture, son tourisme et ses services, le développement industriel restant le meilleur moteur de revitalisation et de création d'emplois qualifiés,

**CONSIDERANT** que ce projet porte aussi une dimension écologique notamment dans le développement du transport par Fret en sécurisant le transport de matière dangereuse et la dépollution des sites,

**CONSIDERANT** que les infrastructures ferroviaires jusqu'à l'intérieur du site de la SNPE Bergerac existante ne demandent qu'une remise en service et que le transport ferroutage est un moyen de sauvegarder et rénover nos lignes secondaires dans l'axe Nord/Sud et Est/Ouest à partir du nœud ferroviaire du Buisson de Cadouin,

**CONSIDERANT** que ce projet est de nature à réduire le coût des charges et des structures qui pèsent lourdement sur la plate-forme bergeracoise de la SNPE et porte l'ambition d'une diversification de production génératrice d'emplois sur le département durement frappé par le chômage de masse,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FRONT DE PRADOUX :**

- **SOUTIEN** ce projet d'une unité pilote sur le site de la SNPE.
- **APPELLE** les autorités de l'Etat ayant les compétences du Développement économique, de la Santé, de l'Environnement, du Transport et de la Recherche, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de ses compétences Innovation, Développement économique, Environnement et Transport régional, Les Chambres consulaires concernées, Les Intercommunalités concernées et le Département dans le cadre de leurs compétence, La SNPE/EURENCO sous la tutelle de l'Etat  
à suivre avec une attention particulière ce projet en créant toutes les synergies nécessaires dans l'objectif de la mise en place de ce pôle d'inertage de l'amiante sur Bergerac, préalable à un développement industriel par la suite.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR**

Acceptation de dons non grevés de charges

**2018.05.30-06:**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de 2 dons non grevés de charges, faits au profil du CCAS :

- L'un de 30 € provenant de Mme Lautrette Isabelle
- L'autre de Mme Lucienne Crouzille pour un montant de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** ces 2 dons non grevés de charges.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR**

Projet de vente et d'échange de parcelles à Longas

Nos conseillers départementaux, Jean Michel Magne et Carline Cappelle, veulent mettre en place un projet touristique, basé sur la rivière et pour les pêcheurs.

Pour cela des cales à bateaux vont être créées (Saint Martin l'Astier, Lagut, Douzillac, Neuvic et Longas), ainsi que des parkings et des aires de pique-nique.

A Longas, le syndicat du bassin de l'Isle achètera à cet effet une parcelle. Mais il faut que celle-ci soit desservie par un accès public, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisqu'il n'y a que des servitudes.

Monsieur le Maire a donc rencontré M. Charmarty, le propriétaire du terrain sur lequel pourrait se situer le prochain

accès. Celui-ci est d'accord mais ne souhaite pas vendre. Il veut procéder à un échange contre une parcelle de terrain (environ 2600 m<sup>2</sup>) appartenant à la commune vers le chemin de Rigailaud.

Au point de vue des superficies, il s'agira donc d'échanger 2 600 m<sup>2</sup> contre environ 500 m<sup>2</sup>, mais notre terrain est classé en zone N et se situe dans la zone rouge du PPRI. De plus, M. Charmarty se propose de prendre la moitié des frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Quant au terrain de M. Crouzille Jean Marie également nécessaire, il se propose de le donner à la commune. Mais le don n'étant pas possible, il conviendra de lui acheter à l'euro symbolique.

#### 2018.05.30-07:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est d'intérêt général de créer un chemin d'accès public pour accéder à un futur lieu de stationnement au bord de la rivière à Longas.

Pour se faire Monsieur le Maire propose d'échanger une partie (emprise du nouveau chemin) de la parcelle AL 86 appartenant à M et Mme Charmarty Jean François contre la parcelle AL 40 appartenant à la commune.

Il propose également d'acheter à l'euro symbolique un morceau de la parcelle AL 84 appartenant à M et Mme Crouzille Jean Marie afin de poursuivre cet accès jusqu'à la rivière.

Il sera nécessaire de mandater un géomètre afin d'effectuer les découpages de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** cette proposition
- **Décide** de passer par la forme d'actes administratifs étant entendu que M. le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et d'authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L 1311-13 du CGCT
- **Désigne** M. PICHARD Pascal, adjoint au Maire pour représenter la commune en qualité d'acquéreur
- **Dit** que dans le cadre de l'échange Charmarty / commune de Saint Front de Pradoux, les frais de géomètre seront partagés à parts égales
- **Dit** que dans le cadre de la vente à l'euro symbolique Crouzille/ Commune de Saint Front de Pradoux, les frais de géomètre à la charge de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire et M. PICHARD Pascal à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire

#### DELIBERATION ADOPTEE PAR 13 VOIX POUR

#### QUESTIONS DIVERSES :

##### Eclairage public :

Pascal Pichard rappelle qu'une commission a été chargée de revoir les horaires d'allumage de l'éclairage public et ce principalement pour des raisons d'économies budgétaires.

En 2015, nous avons payé environ 14 000 € de consommation électrique pour l'éclairage public, idem pour 2016.

Nous avons résigné avec le groupement d'achats du SDE 24, les factures devraient donc encore baisser.

La commission propose de conserver l'éclairage dans les carrefours. Ailleurs, il sera éteint de 22h30 à 6h00 du matin. Puis après cela s'éteint en fonction de la levée du soleil.

Pascal Pichard rajoute qu'en Dordogne de nombreuses communes font de même (Coulounieix- Saint Astier, etc...).

Au niveau des 2 ronds-points des lampadaires ne seront plus en service car la commission a estimé qu'il y avait trop d'éclairages.

On a actuellement 244 candélabres répartis sur 9 postes. 142 restent allumés toute la nuit. La commission propose de n'en garder que 73.

- Poste de Lagut : gère 7 candélabres. 6 sont éclairés toute la nuit, la commission propose que seuls 3 le restent. Economie de 440 watts
- Poste des carrières : gère 15 lampadaires allumés toute la nuit. On passerait à 3. Economie de 2140 watt.
- Poste de la Croix Blanche : actuellement il y a coupure de 22h30 à 6h00. On propose de passer ceux au bord de la départementale en allumage toute la nuit.
- Poste du bourg : Certains lampadaires resteront allumés toute la nuit : Place de la République, à l'entrée de la salle des jeunes, rue Mélanie Huet.

Pascal Pichard a fait une estimation du gain que cela pourrait engendrer. Cela pourrait représenter environ 11 € TTC/jour, soit 600 € par facture et donc une économie de 20%.

De plus les lampadaires boules du lotissement de la Treille vont être remplacés, et pour cela on va être subventionné à hauteur de 65%. A la place on aura des lampadaires LED.

Jean Marc Barradis demande si vu que des lampadaires ne serviront plus, peut-on les rajouter là où il en manque ? Non, ce n'est pas comme ça que cela fonctionne. Rajouter des lampadaires c'est faire des extensions de réseaux et cela a un coût.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de garder l'éclairage dans les carrefours et de le réduire ailleurs.

Monsieur le Maire rajoute qu'un habitant de la commune s'est fait cambrioler et demande à ce que l'éclairage public reste allumé toute la nuit.

Il n'est pas possible de répondre favorablement à cette demande, vu la recrudescence des cambriolages cela impliquerait d'allumer partout et tout le temps. De plus, Pascal Pichard rajoute que d'après des statistiques l'éclairage public ne fait pas baisser les cambriolages, au contraire.

Monsieur le Maire informe également le conseil qu'il doit rencontrer le lieutenant Tarac afin de discuter du programme « Participation citoyenne » qui pourrait être mis en place sur la commune.

#### **- Avant projet salle des associations :**

Une étude a été demandée à l'ATD, pour le chiffrage notamment, on serait aux alentours de 215 000 € (bureau d'études et architectes compris).

Si le projet se réalise une subvention pourra être demandée à l'Etat avec la DETR, au Conseil Départemental, peut-être au CNDP (mais il faudra appeler le projet : extension du gymnase).

Monsieur le Maire présente l'avant-projet.

Des ajustements semblent nécessaires : la partie rangement semble un peu petite, il n'y a pas d'accès direct au gymnase, il faudra sûrement changer la cuisine de place, l'auvent proposé n'est pas utile, la pompe à chaleur pourrait être remplacée par un chauffage au gaz.

Monsieur le Maire rajoute qu'il n'y a pas au gymnase de WC pour les spectateurs et de WC handicapés. Cette salle permettrait de rajouter ces éléments manquants.

Ce projet sera soumis à la commission animation qui se réunit vendredi 01 juin.

Si cette salle des associations voit le jour, le club photo regagnerait l'actuelle salle des associations située à la salle des fêtes et le local actuel du club photo pourrait être réhabilité en logement et loué.

Ce sont des pistes.

Jean Marc Barradis demande si l'on ne peut pas en profiter pour remettre aux normes les vestiaires et bénéficier ainsi de subventions. Oui, on peut toujours demander une étude et après on avisera. Car il est vrai qu'il y vraiment des travaux à effectuer sur les vestiaires.

Sur le principe de création de cette salle des associations (ou extension du gymnase) tout le monde est favorable.

#### **- Café citoyen du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le 1<sup>er</sup> café citoyen du député Philippe Chassaing aura lieu vendredi à Saint Front.

L'objectif sera de débattre avec lui, citoyens ou élus.

Dans l'après-midi, ils iront visiter Gold Rider, leader européen de la construction de trike.

#### **- Journées du patrimoine :**

Elles sont organisées les 15 et 16 septembre. Il a été demandé à Daniel Lacombe s'il pouvait venir commenter la visite du presbytère et de l'église. Il a été d'accord.

Nelly Launay rajoute que lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, ils ont rencontré les nouveaux propriétaires du château de Beaufort. Ils ont été tout de suite d'accord pour inclure le château dans ces visites. Les jardins seront donc également visitables (mais pas le château qui pour l'instant n'est pas en état).

#### **- Lutte contre l'ambrosie :**

Il faut désigner un référent. Nelly Launay se porte volontaire.

#### **- Fin du CAE de Myriam Mazière :**

Son contrat aidé se termine fin juin et la disponibilité de Véronique Aubin va, a minima, jusqu'en janvier 2019.

Monsieur le Maire estime que Myriam donne entièrement satisfaction et il propose donc de la garder sous CDD de 20 heures jusqu'au mois de janvier et on verra pour la suite.  
Le Conseil Municipal y est favorable.

**Point sur les travaux :**

Pascal Pichard prend la parole et fait le point sur les travaux faits et à faire :

- Village fleuri : de nombreuses plantations ont été réalisées. Des petits panneaux explicatifs notamment sur le paillage ont été posés çà et là.
- Salle des fêtes : le chauffe-eau a été remplacé.
- le lotissement communal est terminé
- les travaux ADAP continuent à la salle des fêtes et au club photo par la pose de garde-corps.
- Rue de la Treille, il va y avoir un diagnostic du réseau d'eaux usées. Le réseau d'eau potable sera refait.
- La porte de la salle des jeunes va être réparée ou changée suite à une tentative d'effraction.
- Le weekend end mécanique a été assez chronophage pour les agents municipaux.

**Compte-rendu des réunions :**

Le SCOT avance. Nelly Launay fera passer par mail les comptes- rendus.  
Une étude va être faite sur les commerces et les marchés.

Un projet alimentaire territorial (PAT) débute du grand Périgueux jusqu'au Montponnais. L'objectif est que 50% des denrées utilisées dans la restauration collective provienne de circuits courts. C'est l'objectif à atteindre en 2022.

Ce n'est pas simple à mettre en place car il y a des problèmes de fournitures de produits BIO.

**Fête de la fraise**

La 1<sup>ère</sup> fête de la fraise organisée par le comité de jumelage aura lieu le dimanche 03 juin derrière la Mairie.  
Monsieur le Maire en profite pour remercier et féliciter les bénévoles du comité des fêtes suite à l'organisation du weekend end mécanique, qui cette année a été particulièrement difficile vu les contraintes imposées par la Préfecture.

**Journée sécurité routière :**

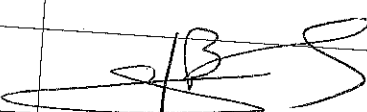
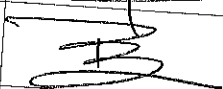
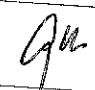
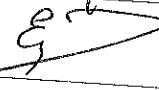
Monique Pichardie demande quand aura lieu cette journée.

Elle est programmée en septembre. Des courriers ciblés seront envoyés courant août.

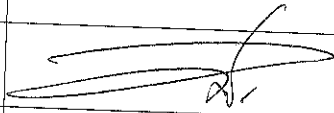
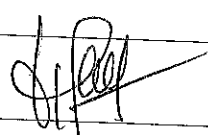
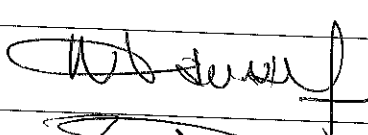

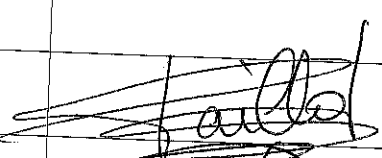
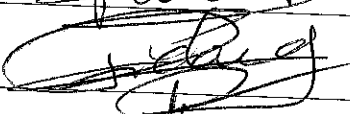
**Plan mercredi :**

On ne sait toujours rien. Il faudrait que l'on sache assez rapidement pour pouvoir tout planifier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H36.*

nom	signature
BARRADIS Jean Marc	
BARRADIS Régine	
CROUZILLE Pierre André	
EYRAUD René	



FELIX Arnaud	
FENELON Isabelle	
FULBERT Hervé	
HENON Claire	
LAUBUGE Daniel	
LAUNAY Nelly	
MARTIN Patrick	
OLIVIER Serge	
PAILLOT Marie Claude	
PICHARD Pascal	
PICHARDIE Monique	